



LES JARDINS PARTAGÉS POUR DYNAMISER LES QUARTIERS ET LES TERRITOIRES

Depuis une vingtaine d'années, les villes voient se développer des expériences de jardins collectifs, notamment dans le cadre de la politique de la ville, qui ont pris le relais des jardins ouvriers du XIX^e siècle.

D'abord imaginés pour permettre aux familles ouvrières de subvenir à leurs besoins alimentaires, ces jardins d'un nouveau type poursuivent, de façon très originale et en les combinant, des objectifs sociaux, économiques, écologiques, culturels et participatifs.

Ils conquièrent les « délaissés » des villes et permettent une nouvelle forme d'appropriation du territoire, impliquant les habitants dans la réalisation de villes plus durables et dans l'écriture de nouveaux paysages urbains.

COMMENT DÉFINIR UN JARDIN PARTAGÉ ?

Les jardins partagés ne sont pas à proprement parler un dispositif, ce sont des actions d'initiative locale portées par des associations, des municipalités (via des régies de quartier), des collectifs d'habitants, avec des contextes de création toujours singuliers, des implantations diversifiées et des modes de fonctionnement extrêmement variés. Le réseau national des jardins partagés, qui fédère les réseaux régionaux d'appui à leur développement, en dénombre plus de mille. Créés ou animés collectivement, les jardins partagés visent le développement des liens sociaux de proximité au moyen d'activités sociales, culturelles ou éducatives accessibles au public. On peut distinguer les jardins familiaux – terrains divisés en parcelles, affectées par les collectivités territoriales ou par les associations à des particuliers y pratiquant le jardinage pour leurs propres besoins et ceux de leur famille - et les jardins d'insertion – créés ou utilisés en vue de favoriser la réinsertion de personnes en situation d'exclusion ou en difficulté sociale ou professionnelle.

Mai 2016

#18

En 2015, dans le cadre des contrats de villes, **254 actions** en faveur des jardins ou de la nature en ville ont bénéficié d'une aide d'État pour **1 000 000** d'euros.

L'IMPACT DES JARDINS PARTAGÉS SUR LE LIEN SOCIAL : UNE IDÉE REÇUE ?

Si les jardins partagés se développent sur tout le territoire, beaucoup sont implantés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Un des arguments souvent avancé pour expliquer cet engouement est celui selon lequel les jardins partagés permettraient de renforcer, voire de créer, de la cohésion sociale. Pour autant, cette affirmation n'avait pas fait l'objet, à ce jour, de travaux étayés. Une étude¹ commandée par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) a permis de le vérifier en observant sur le terrain l'impact des jardins partagés sur le lien social dans une dizaine de sites².

UN ÉPANOUISSEMENT PERSONNEL

Le jardin permet à des personnes isolées, fragiles, de sortir de chez elles et de se confronter aux autres, sans pour autant s'engager dans une activité collective trop contraignante. Le sentiment de « se connecter » à la terre, par un contact palpable, donnant lieu à une production gratifiante, est souvent cité : il permet un véritable épanouissement personnel, qui peut être très fort pour certains, on peut parler dans ce cas d'un effet thérapeutique. Le jardin apparaît comme un lieu très ouvert, dans lequel il est simple d'entrer tout en étant aussi un lieu-refuge, qui permet à chacun de s'impliquer à son rythme. Il produit également un effet de (re)socialisation, la participation au jardin entraînant des échanges entre les jardiniers, avec l'animateur, mais aussi avec les habitants-spectateurs et les visiteurs. Le langage du jardin demeure universel.

UN BRASSAGE INDÉNIABLE DE PERSONNES... ET DE VÉGÉTAUX

Les relations interindividuelles se multiplient autour d'échanges de conseils de dépannages mutuels mais aussi de moments partagés, que ce soit pour l'entretien de parcelles collectives ou l'organisation de temps festifs. La dimension intergénérationnelle du jardin est réelle en ce qui concerne les personnes âgées et les parents de jeunes enfants, la présence de jeunes reste en revanche assez rare. Les jardins accueillent des personnes de toutes origines sociales et ethniques, ce qui donne lieu à des échanges de pratiques comme de variétés de plants. Si un certain « effet de club » est observé, comme dans toute activité associative, les effets de concurrence ne sont pas absents, tout comme les micro-conflits autour des questions d'appropriation et d'accaparement.

UNE OASIS POUR RESSOURCER LE QUARTIER

Le jardin embellit, met en valeur l'image du quartier et de ses habitants, capables d'une telle réalisation avec finalement peu de moyens. D'ailleurs, et contrairement au mobilier urbain ou aux espaces publics de proximité, peu de dégradations sont observées dans les jardins partagés. Ils sont au contraire valorisés, et les riverains les font visiter, comme un équipement du quartier, un totem. Selon leur configuration, les jardins accueillent

des structures du quartier, maisons de retraites, écoles ou centres sociaux, et organisent des événements festifs. Ainsi, à Lyon, le jardin du Pré Santy organise des chasses aux œufs pour les écoles, ou encore des pique-niques entre la crèche et la maison de retraite. Cette ouverture sur le quartier renforce le brassage des populations et peut ainsi contribuer à renforcer le lien social dans le quartier.

UNE VALORISATION CROISSANTE À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

La fonction de rayonnement et de désenclavement du quartier par le jardin reste très dépendante du travail de la structure d'animation. Il n'est cependant pas rare qu'ils accueillent les institutionnels et que des échanges ou des visites soient organisées à l'échelle de la ville entière, voire au-delà, mettant en avant un maillage du territoire par les jardins municipaux et collectifs, sujets de tourisme urbain, comme les circuits de *street-art* ou de patrimoine.

L'IMPORTANCE DE L'ACCOMPAGNEMENT

Le jardin partagé est donc particulièrement efficace pour amener des personnes isolées, fragiles vers un lieu de socialisation, et pour servir de creuset à un tissage « graduel » de liens. Parfois, comme à Angers, dans le quartier de la Roseraie, les parcelles en pied d'immeubles sont attribuées dans une logique de parcours d'accès aux jardins familiaux. Inversement, c'est un lieu où la dimension collective n'est pas prescrite par l'activité (on peut, justement, jardiner dans son coin), et où cette dimension collective doit être induite par l'animation et ses règles du jeu (parce qu'il s'agit in fine de partager le jardin).

Inscrire dans la durée ces lieux d'intégration collective est une entreprise plus difficile dans les quartiers d'habitat social et requiert un accompagnement soutenu et continu. Les jardins partagés connaissent les dynamiques et les difficultés typiques d'une activité associative (investissement variable, et souvent irrégulier, des participants, diversité des engagements, effet de club, conflits internes au sein du collectif...) avec des effets exacerbés par le contexte socio-culturel et économique des QPV.

De fait, les jardiniers cherchent des contacts avec autrui et veulent jardiner, mais ce ne sont pas des militants, ni des organisateurs. Ils n'ont pas facilement – et ne veulent pas souvent assumer – un rôle de régulation avec leurs homologues qui restent des voisins d'un quartier à la fois clos, paupérisé et où le manque d'activité professionnelle stable prive beaucoup d'une assise sociale solide. Ce sont donc les animateurs qui portent l'ambition politique du jardin. Si ces animateurs sont inscrits dans un réseau associatif et institutionnel dynamique, ils restent néanmoins relativement isolés dans la conduite de ces projets spécifiques et atypiques, dont le renforcement et la sécurisation constituent un enjeu.

¹ Étude exploratoire de l'impact des jardins partagés sur la « cohésion sociale », étude réalisée par Plein sens pour le CGET (2014). Téléchargeable sur le site du CGET : <http://www.cget.gouv.fr/ressources/publications>

² Les 8 villes concernées par l'étude : Angers (49), Bordeaux (33), Lyon (69), Quimper (29), Strasbourg (67), Toulouse (31), Vénissieux (69), Villenave-d'Ornon (33).

LES JARDINS PARTAGÉS AU SERVICE DE LA VILLE DURABLE

Parallèlement à l'impact réel des jardins partagés sur les personnes et le lien social, d'autres effets sont recherchés et constatés. Le jardin permet aux territoires de lutter contre le changement climatique et de s'y adapter (végétalisation de la ville, résorption des îlots de chaleur...). Il permet de retrouver le sens de la saisonnalité et de transmettre les connaissances nécessaires à l'équilibre alimentaire. C'est un lieu ressource pour répondre aux enjeux de sécurité alimentaire, en permettant de produire des fruits et des légumes de proximité et à moindre coût, en se connectant à des projets d'agriculture urbaine.

Source d'emploi et d'activité économique, les jardins sont utilisés pour accompagner des personnes éloignées de l'emploi, en prenant la forme de jardins d'insertion et peuvent faciliter l'émergence de nouveaux modes de distribution et de restauration, notamment dans le cadre de l'économie sociale et solidaire (*street-food*, disco-soupes, incroyables comestibles, trocs verts...). Ils permettent aussi de créer des emplois d'animateurs des jardins (emplois d'avenir, adultes-relais).

UNE NOUVELLE FORME D'APPROPRIATION DU TERRITOIRE

Ces jardins permettent aux habitants d'être acteurs, initiateurs d'un usage valorisé des « délaissés », friches et autres dents creuses des centres urbains. Ainsi le jardin partagé peut devenir un outil de valorisation temporaire d'un foncier en attente de projet urbain (*via* des conventions d'occupation précaire).

LES JARDINS PARTAGÉS DANS LE MONDE

C'est aux États-Unis que naissent les jardins communautaires, avec le mouvement des Green Guerillas lancés par Liz Christy en 1973, pour convertir des friches en *community gardens* et réintroduire de la biodiversité à Manhattan, puis dans tous les quartiers de New York. Depuis, le phénomène s'est répandu dans les grandes villes du monde entier, avec des configurations étonnantes, comme à Tokyo, où, faute d'espace, les jardins se cultivent sur les toits.

En Europe, ces pratiques se sont d'abord ancrées en Europe du Nord, mais on en trouve aujourd'hui dans l'ensemble du continent. Ainsi à Lisbonne, depuis 2008, la municipalité a attribué à 500 familles, en priorité à des chômeurs, des parcelles de 50 à 150 m² pour un total de 7 hectares. L'objectif immédiat consiste à compléter les revenus insuffisants, tout en améliorant la qualité de l'alimentation des familles, mais aussi, par la réintroduction d'une agriculture urbaine, à s'adapter au changement climatique en augmentant la résilience de la capitale.

ANGERS, LYON ET STRASBOURG : CINQ JARDINS À LA LOUPE

L'étude commandée par le CGET sur l'impact des jardins partagés en matière de lien social a été réalisée à partir de l'observation de 10 jardins situés « en pied d'immeubles » dans des quartiers de la nouvelle géographie prioritaire de 8 villes (hors Île-de-France).



Jardin de l'amitié et jardin des sources (quartier Roseraie, Angers - 49)

Jardin de l'amitié créé en 2010 : 580 m² dont 17 parcelles individuelles de 22 m², une parcelle pédagogique de 25 m² et une parcelle collective de 67 m². Jardin des sources créé en 2012 : 443 m² dont 12 parcelles individuelles de 20 m² et une parcelle pédagogique de 40 m².

Équipement : 1 cabanon partagé dans chacun des jardins.

Utilisateurs : plus de 30 jardiniers, 2 écoles et 1 association.

Gouvernance : attributions des parcelles et règlement gérés par la régie de quartier qui assure l'animation grâce à des adultes-relais.



Jardin du Pré Santy (quartier Langlet-Santy, Lyon - 69)

Une première parcelle de 220 m² environ en 2007, puis opportunité pour installer une seconde parcelle de 550 m² en 2011, fonctionnant en « tout collectif ».

Équipements : 1 cabanon partagé sur chaque parcelle, 1 fond documentaire, 1 hôtel à insectes, 1 emplacement à compost, récupérateurs d'eau de pluie, bacs surélevés, 1 grande terrasse et bancs.

Utilisateurs : 20 jardiniers, 2 écoles, 1 crèche, 1 collège, 1 centre-social, 1 maison de retraite.

Gouvernance : projet co-construit avec les habitants, gestion du jardin par la régie de quartier.



Jardin de nos rêves et jardin en mélange (quartier HautePierre, Strasbourg - 67)

Parcelles individuelles et collectives clôturées à proximité immédiate des habitations et des écoles du quartier organisé en 5 mailles.

Jardins de nos rêves : 1^{er} jardin partagé de Strasbourg, créé en 2005-2006, doté de 5 parcelles collectives et 25 parcelles individuelles dont 10 vraiment actives à l'époque de l'étude.

Jardin en mélange : ouvert en 2008, avec 45 parcelles individuelles dont 20 plus jardinées et 5 parcelles collectives.

Accompagnement : coordonnatrice d'Éco-conseil (réseau régional « Jardin dans tous ses états »).

Équipements : silos à compost, bancs, tables, pergola... Œuvres réalisées (fresques, mosaïques) par les habitants et les jardiniers avec des artistes lors d'ateliers.

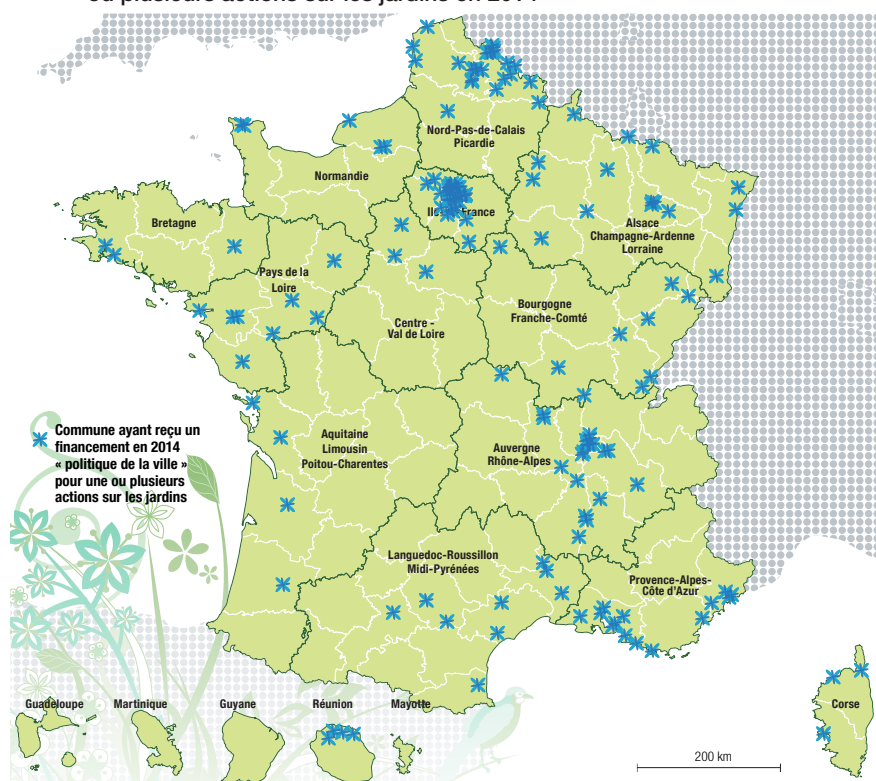
Il induit l'invention d'une gestion innovante des espaces publics, telle qu'elle a pu se développer dans le cadre de la gestion urbaine de proximité, offrant une vision partagée entre les élus, les services techniques et les habitants et modifiant les frontières de l'intervention des uns et des autres.

Ainsi, au sein d'un quartier en opération du programme PNRQAD³, un jardin partagé de Bagnolet a déménagé à Montreuil, de l'autre côté de la place commune aux deux villes, associant de nouveaux habitants, via une convention d'occupation précaire avec la ville, sur une parcelle en friche destinée à accueillir des logements sociaux. Ce jardin devra déménager sur un autre site lorsque l'opération de logement sera engagée, vraisemblablement sur la parcelle initiale ayant terminé sa mutation. À Bordeaux, dans le quartier Belcier, une friche sujette aux dépôts sauvages appartenant à un groupe privé s'est transformée en un jardin de 35 parcelles individuelles et de 4 parcelles collectives.

Si ces jardins se développent bien au-delà des QPV, ils sont néanmoins particulièrement nombreux dans les opérations de renouvellement urbain qui entraînent une occupation mouvante des espaces et des sols. Ils permettent d'innover en donnant un nouveau visage aux quartiers urbains dans lesquels les espaces jardinés ont toute leur place.

Toutes ces raisons conduisent le CGET à soutenir l'émergence des jardins partagés. Dans les anciens contrats urbains de cohésion sociale (Cucs), de nombreux projets ont été soutenus par des crédits de la politique de la ville. En 2014, on dénombrait 235 actions pour près de 920 000 euros de subvention, qui se répartissaient dans tous les axes stratégiques des Cucs : 50 % sur le lien social, 25 % sur l'emploi, 10 % sur le cadre de vie et l'habitat. En 2015, la mise en place des contrats de ville a confirmé cette tendance. Dans ce cadre renouvelé, 254 actions ont bénéficié d'une aide de l'État pour un montant total de plus de 1 million d'euros en faveur de projets de jardins ou de nature en ville. Comme en 2014, ces actions se répartissent dans les trois piliers des contrats de ville : 146 projets dans le pilier cohésion sociale (528 630 euros), 70 dans le pilier cadre de vie et rénovation urbaine (273 000 euros) et 28 dans le pilier développement économique et emploi (222 170 euros). Ces financements issus des crédits de la politique de la ville ont été complétés, environ à la même hauteur, notamment par les collectivités territoriales.

Figure 1. Communes ayant reçu un financement « politique de la ville » pour une ou plusieurs actions sur les jardins en 2014



Source : CGET, 2014, IGN GEOFLA, 2013. Réalisation : CGET / DST / Cellule carto, KH, 2016.

En savoir plus

Réseau national des jardins partagés : réseau national d'appui au développement des jardins partagés, fédérant les réseaux associatifs régionaux.
<http://www.jardins-partages.org>

Kaduna-Eve Demailly, « Les jardins partagés franciliens, scènes de participation citoyenne ? », *EchoGéo* [En ligne], 2014.
<http://echogeo.revues.org/13702>

Actes du colloque « Villes jardinées et initiatives citoyennes », des 11 et 12 octobre 2012, publiés par Hortis (réseau des responsables d'espaces verts des collectivités territoriales). Hors-série du magazine des responsables d'espaces verts en ville.
<http://www.hortis.fr>

« Si t'es jardin », guide des jardins partagés édité par le Comité national de liaison des régies de quartiers (CNLRQ).
<http://www.regiedequartier.org/ressources/guides-thematiques/>

Auteur : Catherine Pilon (CGET)